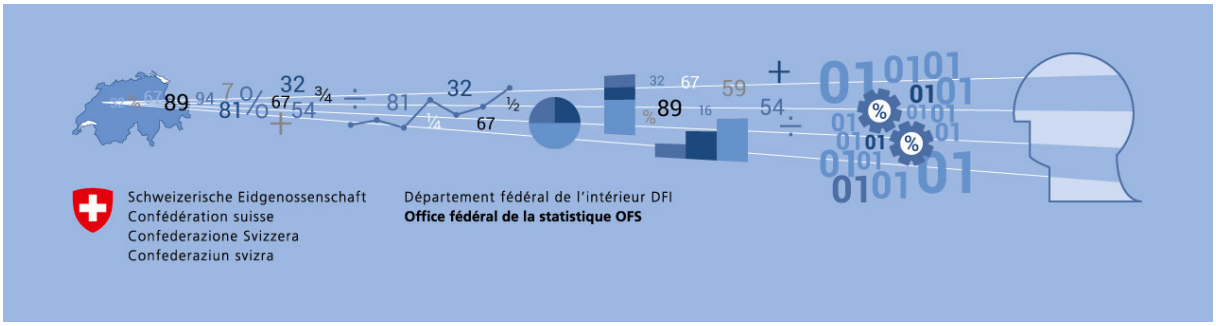



# Communiqué de presse

Embargo: 08.02.2024, 8h30

**03 Travail et rémunération**

Tâches, outils numériques et risques d'automatisation dans l'emploi en 2022

# 13,3% des personnes actives occupées n'utilisent jamais d'outils numériques dans l'emploi

**En 2022, seule une minorité des personnes actives occupées n'utilisent jamais un ordinateur, une tablette ou un smartphone dans le cadre professionnel. Alors que 13,0% des actifs occupés ne se consacrent jamais à des tâches intellectuelles, 31,4% n'effectuent jamais de tâches manuelles dans l'emploi. Une très faible part des personnes actives occupées considèrent leurs tâches comme étant fortement routinières ou estiment disposer d'une faible autonomie, facteurs de risque d'automatisation. Ce sont là quelques-uns des résultats de la publication «Tâches, outils numériques et risques d'automatisation dans l'emploi en 2022», publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).**

La publication «Tâches, outils numériques et risques d'automatisation dans l'emploi en 2022» exploite les données du module européen «Compétences professionnelles» intégré dans l'Enquête suisse sur la population active (ESPA).

## Usage des outils numériques largement répandu

Plus d'un tiers des personnes actives occupées (35,6%) travaillent tout le temps avec des outils numériques. Seuls 13,3% ne s'en servent jamais dans le cadre de leur activité professionnelle. Les plus jeunes les utilisent en moyenne plus que les plus âgés. La tranche d'âge des 15-24 ans fait exception, ce qui peut être expliqué, entre autres, parce qu'une partie d'entre eux sont en apprentissage, ou diplômés dans des métiers de l'artisanat ou des services aux particuliers, ou encore, en formation avec des activités d'appoint dans des activités plus manuelles qu'intellectuelles.

## Tâches intellectuelles versus tâches manuelles

Si 13,0% de la population active occupée ne se consacrent jamais à des tâches intellectuelles telles que la lecture de documents techniques ou les calculs relativement compliqués, la moitié des actifs occupés (49,8%) déclarent y investir au moins une partie du temps. C'est dans les sections économiques des activités financières et d'assurances, de l'information et de la communication, ainsi que dans les activités spécialisées et techniques que l'on y passe le plus de temps.

31,4% des personnes actives occupées n'effectuent pas de tâches manuelles requérant de la force ou de la dextérité dans l'emploi. 15,4% s'y adonnent tout le temps ou la plupart du temps, et 11,4% au moins la moitié du temps. Les hommes déclarent s'y consacrer plus que les femmes, et les ressortissants suisses moins que les étrangers.

## Routine et autonomie dans l'emploi

Une faible part des personnes actives occupées (4,9%) considèrent leur activité professionnelle comme étant très routinière. Cette part s'élève à 5,7% chez les femmes et à 4,2% chez les hommes. C'est chez les détenteurs d'un diplôme de formation tertiaire que cette part est la plus basse (2,3%).

9,2% des actifs occupés estiment avoir une faible autonomie dans l'emploi. La part des femmes s'élève à 10,2% et celle des hommes à 8,3%. Cette part diminue selon le niveau de formation: elle se monte à 18,1% chez les personnes sans formation post-obligatoire (degré secondaire I), à 10,4% chez les diplômés du secondaire II et à 4,9% chez les personnes avec une formation de degré tertiaire.

## Risque d'automatisation faible en comparaison européenne

En Suisse, la part des personnes cumulant une forte routine et une faible autonomie au travail, considéré comme un des facteurs de risque d'automatisation, s'élève à 1,0%. En comparaison européenne, elle se trouve avec la Grèce parmi les pays présentant la part de risque la plus faible, devancées par le Luxembourg (0,9%), et directement suivies par le Danemark (1,2%), la Suède (1,3%) et l'Italie (1,3%). Les pays présentant la part la plus élevée sont la Slovaquie (11,4%), la Slovénie (5,6%), l'Irlande, la Roumanie et la Tchéquie (tous trois 5,1%).

## Annexe méthodologique

**Enquête suisse sur la population active (ESPA)**
L'Enquête suisse sur la population active (ESPA) est une enquête par sondage auprès des ménages réalisée chaque année depuis 1991 par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle a pour but de décrire la structure et l'évolution de la population active en Suisse, ainsi que ses comportements sur le marché du travail. L'OFS veille à la comparabilité internationale des résultats en s'appuyant sur les recommandations du Bureau international du travail (BIT) et sur les normes d'Eurostat applicables aux enquêtes sur la main-d'œuvre.
De 1991 à 2009, l'enquête était menée au deuxième trimestre uniquement. Conformément à l'accord bilatéral de coopération statistique entre la Suisse et l'Union européenne, l'ESPA est menée en continu depuis 2010 dans le but de produire des indicateurs trimestriels sur l'offre de travail.
L'ESPA est réalisée par un institut privé d'études de marché pour le compte de l'OFS. L'échantillon de base compte depuis 2010 quelque 100 000 interviews annuelles. Il est complété par un échantillon spécial composé d'environ 20 000 interviews de personnes étrangères. La population couverte est la population résidante permanente de 15 ans ou plus.
De 1991 à 2020, l'ESPA a été une enquête téléphonique. Depuis 2021, il s'agit d'une enquête multimode (enquête par Internet et par téléphone), où le relevé par Internet est privilégié.

**Le module européen «Compétences professionnelles»**
Le module «Compétences professionnelles» développé par Eurostat est basé sur un sous-échantillon de l'ESPA (8960 personnes de 15 à 74 ans) interrogées lors de la vague 3 en 2022 (vague 1 pour les personnes de 15 ans). Il s'agit de personnes ayant occupé un emploi au cours des 24 derniers mois.

## Définitions essentielles

**Personnes actives occupées**
Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence,
- ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou
- qui, bien que temporairement absentes de leur travail (pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou comme indépendant ou
- qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

**Population résidante permanente**
Toutes les personnes résidant en Suisse toute l'année sont assimilées à la population résidante permanente. Elle comprend les personnes de nationalité suisse domiciliées en Suisse et les personnes de nationalité étrangère séjournant en Suisse pendant au moins douze mois, à savoir les titulaires d'une autorisation d'établissement, les titulaires d'une autorisation de séjour (y compris les réfugiés reconnus) et les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée équivalant à une durée cumulée minimale de douze mois. Bien qu'inclus dans la population résidante permanente selon la définition appliquée dans le nouveau recensement de la population (cf. article 2, lettre d, de l'ordonnance sur le recensement, RS 431.112.1), les diplomates, les fonctionnaires internationaux (y c. les membres de leur famille) et les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins douze mois de séjour ne sont pas pris en compte dans l'ESPA.

**Renseignements**
Anne Laure Paroz, OFS, Section Travail et vie active, tél.: +41 58 463 62 69,
e-mail: annelaure.paroz@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

**Offre en ligne**
Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2023-0535
La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch
Le site de l'OFS: www.statistique.ch

**Accès aux résultats**
Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a eu accès aux informations statistiques contenues dans le présent communiqué de presse, de manière limitée, contrôlée et sous embargo, trois jours ouvrables avant leur mise à disposition du public.